

Espagne

A. Progrès dans la mise en œuvre du standard minimum

L'Espagne compte 93 conventions fiscales en vigueur, comme l'indique sa réponse au questionnaire d'examen par les pairs. Quatre de ces conventions sont conformes au standard minimum.

L'Espagne a signé l'IM en 2017 et a déposé son instrument de ratification le 28 septembre 2021. L'IM est entré en vigueur pour l'Espagne le 1^{er} janvier 2022. Les conventions qui seront modifiées par l'IM deviendront conformes au standard minimum une fois que les dispositions de l'IM auront pris effet.

L'Espagne se réserve le droit de retarder la prise d'effet des dispositions de l'IM jusqu'à ce qu'elle ait accompli les procédures internes prévues à cet effet au regard de chacune des conventions notifiées⁵⁸. L'Espagne a indiqué avoir accompli le 1^{er} juin 2022 les procédures internes nécessaires à la prise d'effet de l'IM concernant ses conventions avec l'Albanie, l'Allemagne, Andorre, l'Australie, l'Autriche, la Barbade, la Belgique, la Bosnie-Herzégovine, le Canada, le Chili, la Corée, le Costa Rica, Chypre*, la Croatie, l'Égypte, l'Estonie, les Émirats arabes unis, la Fédération de Russie, la Finlande, la France, la Géorgie, la Grèce, la Hongrie, l'Inde, l'Indonésie, l'Irlande, l'Islande, Israël, le Kazakhstan, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, la Malaisie, Malte, la Nouvelle-Zélande, Oman, le Pakistan, le Panama, la Pologne, le Portugal, le Qatar, la République slovaque, la République tchèque, la Roumanie, le Royaume-Uni, la Serbie, Singapour, la Roumanie, la Serbie, la Slovaquie et l'Uruguay et en ce qui concerne ses conventions avec Hong Kong (Chine), le Sénégal et la Thaïlande le 30 novembre 2022.

L'Espagne a signé un instrument bilatéral de mise en conformité concernant sa convention avec l'Ukraine.

L'Espagne n'a pas notifié ses conventions avec la Norvège, les Pays-Bas et la Suède, mais a indiqué dans sa réponse au questionnaire d'examen par les pairs avoir pris des mesures (autres qu'au titre de l'IM) afin de mettre en œuvre le standard minimum dans ces trois conventions.

L'Espagne met en œuvre le standard minimum par l'inclusion de la disposition de la déclaration du préambule et de la règle COP, associée à la règle LOB en ce qui concerne ses conventions avec le Japon et le Mexique⁵⁹.

B. Conclusion

Aucune juridiction n'a signalé de préoccupation relative à ses conventions conclues avec l'Espagne.

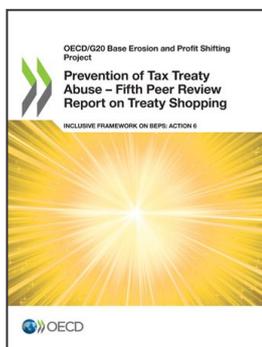
⁵⁸ Des réserves ont été formulées conformément à l'article 35(7)(a) de l'IM.

⁵⁹ Pour ses conventions notifiées aux fins de l'IM, l'Espagne choisit d'appliquer la disposition de la déclaration du préambule (article 6 de l'IM) et la règle COP (article 7 de l'IM). L'Espagne a formulé une réserve conformément à l'article 6(4) de l'IM afin de ne pas appliquer l'article 6(1) concernant les conventions qui contiennent déjà la version adéquate du préambule (trois conventions). L'Espagne a également formulé une réserve conformément à l'article 7(15)(b) de l'IM afin de ne pas appliquer l'article 7(1) concernant les conventions qui contiennent déjà une règle COP (trois conventions).

Synthèse de la réponse de la juridiction – Espagne

	1. Partenaires conventionnels	2. Conformité avec le standard	3. Signature d'un instrument de mise en conformité	4. Recours à la disposition relative au standard minimum
1	Afrique du Sud	Non	Oui, IM	COP
2	Albanie	Non	Oui, IM	COP
3	Algérie*	Non	Non	
4	Allemagne	Non	Oui, IM	COP
5	Andorre	Non	Oui, IM	COP
6	Arabie saoudite	Non	Oui, IM	COP
7	Argentine	Non	Oui, IM	COP
8	Arménie	Non	Oui, IM	COP
9	Australie	Non	Oui, IM	COP
10	Autriche	Non	Oui, IM	COP
11	Azerbaïdjan*	Non	Non	
12	Barbade	Non	Oui, IM	COP
13	Bélarus	Non	Non	
14	Belgique	Non	Oui, IM	COP
15	Bolivie*	Non	Non	
16	Bosnie-Herzégovine	Non	Oui, IM	COP
17	Brésil	Non	Non	
18	Bulgarie	Non	Oui, IM	COP
19	Cabo Verde	Non	Non	
20	Canada	Non	Oui, IM	COP
21	Chili	Non	Oui, IM	COP
22	Chine (République populaire de)	Oui, autres		COP
23	Chypre*	Non	Oui, IM	COP
24	Colombie	Non	Oui, IM	COP
25	Corée	Non	Oui, IM	COP
26	Costa Rica	Non	Oui, IM	COP
27	Croatie	Non	Oui, IM	COP
28	Cuba*	Non	Non	
29	Égypte	Non	Oui, IM	COP
30	El Salvador*	Non	Non	
31	Émirats arabes unis	Non	Oui, IM	COP
32	Équateur*	Non	Non	
33	Estonie	Non	Oui, IM	COP
34	États-Unis	Non	Non	
35	Fédération de Russie	Non	Oui, IM	COP
36	Finlande	Non	Oui, IM	COP
37	France	Non	Oui, IM	COP
38	Géorgie	Non	Oui, IM	COP
39	Grèce	Non	Oui, IM	COP
40	Hong Kong (Chine)	Non	Oui, IM	COP
41	Hongrie	Non	Oui, IM	COP
42	Inde	Non	Oui, IM	COP
43	Indonésie	Non	Oui, IM	COP
44	Iran*	Non	Non	
45	Irlande	Non	Oui, IM	COP
46	Islande	Non	Oui, IM	COP
47	Israël	Non	Oui, IM	COP
48	Italie	Non	Oui, IM	COP
49	Jamaïque	Non	Oui, IM	COP

50	Japon	Oui, autres		COP + LOB
51	Kazakhstan	Non	Oui, IM	COP
52	Koweït*	Non	Oui, IM	COP
53	Lettonie	Non	Oui, IM	COP
54	Lituanie	Non	Oui, IM	COP
55	Luxembourg	Non	Oui, IM	COP
56	Macédoine du Nord	Non	Oui, IM	COP
57	Malaisie	Non	Oui, IM	COP
58	Malte	Non	Oui, IM	COP
59	Maroc	Non	Oui, IM	COP
60	Mexique	Oui, autres		COP + LOB
61	Moldova*	Non	Non	
62	Nigéria	Non	Oui, IM	COP
63	Norvège	Non	Non	
64	Nouvelle-Zélande	Non	Oui, IM	COP
65	Oman	Non	Oui, IM	COP
66	Ouzbékistan*	Non	Non	
67	Pakistan	Non	Oui, IM	COP
68	Panama	Non	Oui, IM	COP
69	Pays-Bas	Non	Non	
70	Philippines*	Non	Non	
71	Pologne	Non	Oui, IM	COP
72	Portugal	Non	Oui, IM	COP
73	Qatar	Non	Oui, IM	COP
74	République dominicaine	Non	Non	
75	République slovaque	Non	Oui, IM	COP
76	République tchèque	Non	Oui, IM	COP
77	Roumanie	Oui, autres		COP
78	Royaume-Uni	Non	Oui, IM	COP
79	Sénégal	Non	Oui, IM	COP
80	Serbie	Non	Oui, IM	COP
81	Singapour	Non	Oui, IM	COP
82	Slovénie	Non	Oui, IM	COP
83	Suède	Non	Non	
84	Suisse	Non	Non	
85	Tadjikistan*	Non	Non	
86	Thaïlande	Non	Oui, IM	
87	Trinité-et-Tobago	Non	Non	
88	Tunisie	Non	Oui, IM	COP
89	Türkiye	Non	Oui, IM	COP
90	Ukraine	Non	Oui, autres	COP
91	Uruguay	Non	Oui, IM	COP
92	Venezuela*	Non	Non	
93	Viet Nam	Non	Oui, IM	



Extrait de :

Prevention of Tax Treaty Abuse – Fifth Peer Review Report on Treaty Shopping

Inclusive Framework on BEPS: Action 6

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9afac47c-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2023), « Espagne », dans *Prevention of Tax Treaty Abuse – Fifth Peer Review Report on Treaty Shopping : Inclusive Framework on BEPS: Action 6*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/3d0228c6-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :

<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.